

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la CHAPELLE CHAUSSEE

DU 4 DECEMBRE 2023

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (adjoints) – M GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) Mmes POLET V. – CORBEAU-LEMEUX- Ms ALIX J.L.- SIMON L.

Absents excusés : M. SEVIN A. – Mme BROUSSIN E.

Absents : Mmes MAURY A. – NOURRISSON I. – M MOUCHOUX-REBILLARD M.

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Procurations :

M. SEVIN Antoine a donné procuration à M. ALIX Jean-Luc

Mme BROUSSIN Emily a donné procuration à Mme JANVIER Cécile

**DELIB20231201**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose la nomination de Valérie POLET, secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Valérie POLET, secrétaire de séance.

**DELIB20231202**

**TRAVAUX ALSH /CHAUFFERIE BOIS : AVENANT N° 1 lot 1 et 2 ALSH**

Monsieur Jean-Marc BUAN Adjoint présente les modifications nécessaires à la réalisation des travaux d'extension, réhabilitation de l'ALSH. Le devis de l'entreprise MARSE est présenté, soit + 6 684.36 € HT.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal valide l'avenant N° 1 de l'entreprise MARSE CONSTRUCTION pour le lot 1 et 2 DEMOLITION-CURAGE-GROSOEUVRE ET RAVALEMENT d'un montant de 6 684.36 €.

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant N° 1 LOT 1 ET 2 ALSH.

*Chauffage école : le réglage de la chaufferie bois à pellets présente des soucis à l'heure actuelle. Des techniciens vont intervenir pour régler le problème.*

**DELIB20231203**

**Cantine municipale : lancement appel d'offres marché**

Cécile JANVIER, Adjointe, fait part du dernier compte-rendu de la commission cantine. Elle informe que le marché actuel de prestation de restauration cantine arrive à échéance au 31 août 2024.

Il est nécessaire de relancer l'appel d'offres courant 2024, afin de conclure avec un nouveau prestataire pour la rentrée scolaire 2024.

Mme JANVIER propose de lancer l'appel d'offres en groupement de commande avec d'autres collectivités.

Il va donc être proposé à la commune de LANGAN de s'associer à l'appel d'offres ainsi qu'au SIRC BECHEREL-MINIAC SOUS BECHEREL – CARDROC.

Après délibération :

Le Conseil Municipal :

Approuve la proposition d'associer d'autres collectivités à notre appel d'offres en groupement de commande.

Donne pouvoir à la commission cantine de contacter ces collectivités.

Commission cantine :

L'enquête faite auprès des parents d'élèves sur la proposition de « lunchbox » fournis par les parents, s'est avérée négative. La gestion des menus, le temps de préparation des repas, la satisfaction des menus actuels, sont entre autres les arguments des familles. Il a été évoqué en commission, la fabrication sur place des repas, mais actuellement ce n'est pas possible au niveau logistique. Ce projet ne pourra se faire qu'à l'occasion de la construction d'une nouvelle cantine municipale. La commission cantine se rendra visiter des cantines courant 2024 (Plerguer, Montreuil le Gast, Moigné). Cécile Janvier informe le Conseil qu'HEDE BAZOUGES va relancer un appel d'offre en 2024, le SIRC Bécherel-Cardroc- Miniac sous Bécherel également. Une rencontre avec ces collectivités va être organisée pour faire le point. Des conseils vont être pris auprès de BRUDED également sur l'agencement des cantines.

**DELIB20231204**

**Convention de mise à disposition de service portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et enseignes**

*La présente délibération annule et remplace la délibération N°20231109 présentant des oublis.*

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales ;

Vu la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ratifiant l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2010-1563 DU 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la délibération du conseil métropolitain approuvant la convention type en date du 16 novembre 2023

Vu le projet de convention

### **EXPOSÉ**

Rennes Métropole a constitué en 2006 un service Droit Des Sols pour instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes de la Métropole qui le souhaitent.

Le code des relations entre le public et l'administration a introduit de nouvelles modalités de saisine par voie électronique (SVE) des demandes relatives à une autorisation d'urbanisme, dans un objectif d'élargissement des modes de dépôt.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation, une nouvelle convention est mise en œuvre. Conformément à la volonté de mutualisation des communes de la métropole, des services supplémentaires d'instruction de différents ADS et des enseignes seront assurés par le service instructeur de Rennes Métropole.

Cette nouvelle convention définit donc les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente, et le service instructeur de Rennes Métropole.

Le projet de convention ci-joint détaille :

- L'objet de la convention ;
- Les services concernés, qui portent potentiellement sur trois types de missions :
  - o Les missions systématiques relevant du socle commun ;
  - o Une mission transitoire de transport et numérisation des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme, déposés en version papier dans les communes. Réalisée dans le cadre du processus d'instruction dématérialisée de ces demandes, cette prestation sera mise en œuvre au démarrage de la présente convention ;
  - o Des missions optionnelles : conformément à la volonté de mutualisation de communes de la métropole, validée par le Groupe Projet rassemblant les élus des communes, des prestations supplémentaires d'instruction de différentes demandes seront assurées par le service instructeur de Rennes Métropole, portant notamment sur les demandes de Certificats d'Urbanisme de type "information", les Déclarations Préalables "Sans Surface", ou les demandes d'enseignes et de publicités prévues aux articles L581-1 du code de l'environnement.
- Son champ d'application ;
- Les responsabilités des parties (responsabilité du maire et responsabilité du service commun d'instruction) ;
- Les modalités de transmission d'informations et d'échanges entre le service commun d'instruction et la commune ;
- Les modalités de classement – la production de statistiques ;
- Les modalités générales de tarification des prestations relevant de certaines missions évoquées plus haut, réalisées par le service commun Droit des sols.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention en matière d'instruction des autorisations du droit des sols pour la période 2024-2030, telle que jointe en annexe.
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget
- D'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Commune et Rennes Métropole,

**DELIB20231205**

**Ecole Publique : maintenance informatique école publique du Chemin Neuf**

Frédéric GLOAGUEN fait part que M Cyrille Clarisse propose d'assurer la maintenance des postes informatique de l'école pour un montant de 1 165.37 € pour l'année 2024. Considérant la satisfaction de ses prestations sur le pack informatique de l'école publique, M GLOAGUEN propose de reconduire le contrat de maintenance.

Après délibération

Le Conseil Municipal valide le devis de maintenance d'un montant de 1 165.37 €

Donne pouvoir au Maire pour signer la proposition.

#### Ecole publique

Des devis vont être faits sur le matériel informatique dans le cadre du renouvellement du parc informatique : vidéo projecteurs, bornes wifi, postes informatiques.

Devis de protection des baies vitrées à l'école publique : un devis de Filmatec a été réalisé, d'autres devis de stores vont être demandés. Le film de protection assombrirait les salles.

Les enseignantes demandent la mise en place d'un nouveau panneau d'affichage. De gilets jaunes pour se déplacer à la salle des sports, et le déplacement de la boîte à lettres plus prêle de l'école.

#### **DELIB20231206**

##### **Dénomination nom de rue école publique du Chemin Neuf**

Frédéric GLOAGUEN fait part que l'école soit identifiée pour les courriers. Elle a pour adresse postale rue du Lavoir, alors qu'elle se situe sur la route de St Symphorien.

Il est Proposé de désigner « rue de St Symphorien », cette adresse postale

Après délibération :

Le Conseil Municipal créé l'adresse postale suivante

« rue de St Symphorien »

Donne pouvoir au Maire pour identifier cette nouvelle rue.

#### **DELIB20231207**

##### **Décision modificative virement de crédits**

Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits sur l'exercice 2023, afin d'affecter les crédits nécessaires au paiement du versement mobilité soit :

Art 6331 versement mobilité            6 000€

Art 022, dépenses imprévues        - 6 000 €

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve les virements proposés

Donne pouvoir au Maire pour procéder à ces écritures comptables.

**Aménagement ancien commerce : lancement appel d'offres marché rénovation**

L'appel d'offres va être lancé d'ici fin décembre pour la consultation des entreprises avec remise des offres semaine 4- démarrage des travaux 18/03/2024

**Présentation aménagement parking rue de Brocéliande**

Le plan d'aménagement réalisé par Rennes Métropole est présenté au Conseil Municipal. Le coût des travaux est estimé à 135 000 €. Le plan actuel se voit diminuer des places de stationnement du fait de la réglementation qui impose 1 arbre pour 3 places de stationnement. La question de la mise en place « d'ombrières » sera posée au service voirie de Rennes Métropole. Le plan va être affiné avant validation et réalisation des travaux au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2024.

**Projet réaménagement ancien atelier et vestiaires de la salle des sports en salle d'associations.**

Au titre du contrat de territoire 2024-2026 le projet de salle associative va être proposé par la commune. Le coût estimatif des travaux a été chiffré à 650 000 €. Mais les plans vont être revus et seront présentés en commission prochainement.

**Cheminement piéton entre Langan et la Chapelle Chaussée**

Patrick PICHOUX Adjoint fait part qu'un projet de cheminement piéton entre la commune de Langan et la Chapelle Chaussée est à l'étude Le chemin passant par le champ Loisel sera aménagé par l'E.T.P.B. courant 2024.

**Marché du jeudi du 7 décembre** : le salon « Lavie est belle » organisera un marché de Noël à cette date. Tous les commerçants seront présents. Ceux-ci se plaignent de la baisse de fréquentation du marché.

Prochaine réunion de Conseil Municipal 15 janvier 2023

Le Maire

Pascal PINAULT

la secrétaire de séance

Valérie POLET